

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES MINISTERIELLES
BUREAU DRH 1 B / CRIPH
120 RUE DE BERCY - TELEDOC 773
75572 PARIS Cedex 12

Affaire suivie par:
Pascale BIGUEUR – 01 53 18 76 15
Béatrice LUTUN – 01 53 18 25 34
Mél.: criph@finances.gouv.fr







## PRESTATIONS « HANDICAP »

## Demande spécifique « Immobilier »

① Cette demande concerne exclusivement des opérations de mises en accessibilité immobilière, de faible importance, assimilable à des aménagements de postes ou de conditions de travail.

Elle doit impérativement être destinée à :

- ➤ <u>Un agent handicapé en poste</u> ou dont la date d'affectation est certaine.
- > Plafond maximum : 15.000,00 € TTC.

## Agent concerné

Nom :	Prénoms(s) :	
Adresse personnelle :		
Code postal :	Ville :	
Fonctions :		
Direction :		
Adresse administrative :		
Code postal :	Ville :	
Courriel professionnel :		
Les 10 premiers chiffres de votre n° de Sécurité Sociale :		
Nom de la Mutuelle ·		

# (Précisant et justifiant la demande au plan technique) Nom, Date et Signature ATTESTATION DU MEDECIN DE PREVENTION (Justifiant la demande au regard du **handicap** de l'agent)

AVIS DE L'INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nom, Date et Signature

## **PRESTATIONS**

(Cocher la case concernée)

Aménagement d'un parking réservé
Aménagement du cheminement du parking au lieu de travail
Mise en œuvre d'une accessibilité par rampe d'accès
Mises aux normes de l'ouverture ou d'un cheminement interne
Mise en place d'une signalétique sonore ou visuelle
Adaptation d'un sanitaire
Équipement ou aménagement d'un lieu de restauration
Équipement de salle (boucles et colliers magnétiques, etc)
Petits travaux nécessaires à l'aménagement de l'environnement immédiat du poste de travail
Autres

# CONDITIONS D'OBTENTION ET PROCEDURE Demande préalable obligatoire

- Documents à fournir : Formulaire dûment rempli
  - Avant accord :
    - Demande officielle d'intervention.
    - Estimation du coût des travaux envisagés (devis).
  - Après accord :
    - Copies des factures acquittées ;
    - Sur la base des factures acquittées, vous procédez à l'émission d'une facture interne via Chorus à l'encontre de la CRIPH.
       La CRIPH procédera ensuite à la mise en paiement de cette facture interne.

## Voir page suivante:

Informations et imputations budgétaires nécessaires à l'établissement de la facture interne.

Pour votre service	
Centre de profit :	
Domaine fonctionnel :	
Centre Financier :	
Activité :	
Centre de coût :	
Compte PCE de la dépense initiale :	
$N^{\circ}$ de la DP initiale :	
Année de la DP initiale	
Pour la CRIPH	
N° Tiers Chorus :	1700000980
Code service exécutant :	FINCPF1075
Centre de coût :	FINPE40075

9470

Domaine d'activité :

Informations et imputations budgétaires nécessaires à l'établissement de la facture interne :